

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 30-350-1926 approuvant et rendant exécutoires les mercuriales officielles de 1926.

n° 30-350-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 janvier 1926

Numéro JO  
n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro  
31 janvier 1926

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies: Vu le décret du 23 juin 1921 réglementant le service des douanes à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 27 septembre 1924 fixant les taxes à percevoir sur les marchandises à l'entrée et à la sortie de la colonie et instituant une commission chargée de la revision des mercuriales officielles: Vu l'arrêté du 31 décembre 1925 rendant provisoirement exécutoire le projet de budget du service local pour l'année 1926

**Vu** le tableau des mercuriales officielles du 1er trimestre 1926 arrêté par la commission susvisée dans sa séance du 19 janvier 1926

Sur la proposition du chef du service des douanes: Le Conseil d'administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le tableau des mercuriales du premier trimestre 1926, établi par la commission instituée par l'article 3 de l'arrêté du 27 septembre 1924, est approuvé et rendu exécutoire à compter de ce jour. Art. 2, — Le présent arrêté, ainsi que le tableau des mercuriales y annexé, seront publiés et notifiés partout où besoin sera et insérés au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.